# INTERPIERRE

# Société Civile de Placement Immobilier

# **BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION**

N°88 - paru au premier trimestre 2014 et relatif à la période du 1er octobre au 31 décembre 2013

# **EDITORIAL**

Cher associé,

Avec un résultat de 1 754 K $\in$  en hausse sensible par rapport à 2012 (1 440 K $\in$ ), une collecte en progression et une valeur de reconstitution en hausse à 1 116  $\in$  contre 1 073  $\in$  à fin 2012, l'année 2013 a été profitable à votre SCPI malgré un contexte économique compliqué.

Le dividende trimestriel reste inchangé à  $13,8 \in$  par part. Au total, la distribution annuelle ressort à  $53,1 \in$  par part contre  $45 \in$  en 2012, soit un taux de distribution sur valeur de marché de 5,1 %.

La souscription à Interpierre France est désormais possible dans le cadre fiscal de l'assurance-vie.

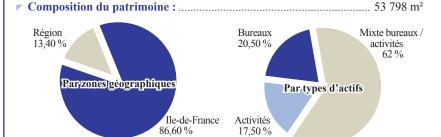
Paref Gestion lance une nouvelle SCPI innovante avec une stratégie d'investissement diversifiante : Novapierre Allemagne investie dans l'immobilier commercial de la 1ère économie européenne.

Les équipes de Paref Gestion souhaitent une excellente année aux associés de la SCPI Interpierre France.

Thierry GAIFFE Directeur Général

# L'ESSENTIEL DU 4ème TRIMESTRE.





► Taux d'occupation financier : 89,4	%
--------------------------------------	---

- **▼ Taux d'occupation physique :** 89,7 %

- Prix de souscription : 1 050 €

### **▼** Pour mémoire :

- Performances :

	3 ans	5 ans	7 ans
Taux de rentabilité interne de la SCPI	5,5 %	6,6 %	8,5 %
n n 10 i			

Source : Paref Gestion

# VOTRE SCPI À LA LOUPE

# Capital

Le capital s'élève à 26 847 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	22 612	369	94	0	22 887	315
II	22 887	2 426	116	48	25 149	327
III	25 149	720	3	0	25 866	335
IV	25 866	985	4	0	26 847	355

# Marché des parts

1 demande de retrait pour 4 parts a été traitée au cours du trimestre. A fin décembre, il ne subsiste aucune part en attente de rachat.

### Souscription

Le prix de la part reste fixé à 1 050 €. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire des parts en démembrement. Vous pouvez nous contacter à ce sujet.

### Retrait

Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 945  $\in$ . Si les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds reste fixé à 800  $\in$ . Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

### Distribution

### • Distribution du trimestre

(date de paiement : 28 janvier 2014)

Dividende du trimestre	13,80 €
Dont revenus financiers	_
Prélèvements sociaux (15,5 %)*	NS
Prélèvement forfaitaire libératoire dont prélèvements sociaux (39,5 %)*	NS

<sup>\*</sup> Taux en vigueur depuis le 01/07/2012.

Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux.

### Patrimoine

Aucun mouvement n'est intervenu sur le patrimoine au cours du trimestre.

### Situation locative

### • Taux d'occupation financier et physique

	31/12/2013	30/09/2013	30/06/2013	31/03/2013
Taux d'occupation financier*	89,4 %	89,8 %	89,9 %	91,9 %
Taux d'occupation physique	89,7 %	89,6 %	91,8 %	93,9 %

• Dividende par part:

Acomptes sur dividende

distribution sur valeur de marché de 5,1%.

acompte à valoir sur vos impôts de 2014.

4T 2013

13,8

Le dividende total au titre de 2013 s'élève à 53,1 € par part soit un taux de

Aux termes de la loi de Finance pour 2013, vos revenus financiers de 2013

seront soumis au barème progressif de l'impôt. Par ailleurs, dès leur encaissement, ils supporteront un prélèvement de 24 % qui constituera un

3T 2013

13,8

2T 2013

13,5

1T 2013

12

# • Relocations du trimestre

Adresse	m²	Nature	Activité	Loyer annuel
Labège (31) – ZAC Grande Borde - Innopolis	110	Bureaux	Informatique	6 600
Bagneux (92) - 52 avenue Bourg La Reine	1 527	Bureaux	Nexity	34 589
Total	1 637			41 189

### Assurance-vie

Vous pouvez aussi investir dans Interpierre France dans le cadre fiscal de l'assurance-vie, avec APICIL. L'intégration d'Interpierre France dans d'autres contrats d'assurance-vie est en cours d'étude.

### **▼** Fiscalité

# Le régime fiscal des plus-values immobilières a changé depuis le 1er septembre 2013.

Désormais, le calcul des abattements pour durée de détention, sera différencié entre l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux. Un abattement pour durée de détention fixé à 6% par an au-delà de la 5ème année de détention, 4% par an pour la 22ème année soit une exonération totale au titre de l'impôt sur le revenu ramené de 30 à 22 ans tandis que l'exonération au titre des prélèvements sociaux (CSG,CRDS, et autres prélèvements d'un taux global de 15,5%) interviendra désormais de manière progressive chaque année et ne sera acquise qu'à compter de 30 ans.

# **SALON**

Paref Gestion sera présent à différents congrès professionnels au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 dont notamment la Convention annuelle de l'ANACOFI (Carrousel du Louvre, Paris) le 13 mars 2014.

### INTERNET

Notre site www.paref-gestion.com offre une navigation claire, simple et intuitive et propose tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion.

# NOVAPIERRE ALLEMAGNE

Paref Gestion lance une nouvelle SCPI innovante avec une stratégie d'investissement diversifiante : Novapierre Allemagne investie dans l'immobilier commercial de la 1<sup>ère</sup> économie européenne.



### VISA DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

<sup>\*</sup>Pour le calcul du taux d'occupation financier, la société de gestion a retenu la méthodologie de calcul édictée par les membres de l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) et l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).